

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRELIVAN

SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

LEBRETON Suzanne	BOTREL Marie Claire	BRIAND Marie
GODET Pascal	LUCAS Dominique	RAULT Annie
GUDEMARD Bruno	CAYET Laurette	PICOUAYS Jacqueline
PELHATRE Michel	LE PROVOST Guy	FOURE Jean-Luc
THOMAS François	AMBROISE Fabienne	YVART Didier
KERJEAN Nathalie	MAILLARD Rémi	

Absents Excusés : Madame BERNAY Marie-Hélène pouvoir à Madame RAULT Annie, Monsieur GUILLEMOT Jean pouvoir à Monsieur LE PROVOST Guy, Monsieur LEMAITRE Fabrice pouvoir à Madame AMBROISE Fabienne, LEMONNIER Rosanna.

Secrétaire de séance : Monsieur THOMAS François.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 juillet 2024

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la question supplémentaire à l'ordre du jour :
Demande de subvention complémentaire

URBANISME ET TRAVAUX

Acquisition de la parcelle C 1047 à la Douettée.

Le conseil municipal :

- Approuve l'acquisition de la parcelle C 1047 à l'euro symbolique
- Décide que la commune supportera les frais d'acquisition et autorise le maire à signer tout document se rapportant à ce dossier

SDE effacement des réseaux rue de la Souche, validation de l'étude.

Le conseil municipal décide de réaliser l'étude avec le Syndicat Départemental d'Energie pour l'effacement des réseaux rue de la souche pour un coût de 2750 €

Dinan Agglomération : convention pour l'instruction des demandes préalables des publicités, enseignes et préenseignes.

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention à venir pour l'instruction des demandes préalables des publicités, enseignes et préenseignes.

COMMUNE DE TRELIVAN

Parcelle AH 378 possibilité d'acquisition dans le cadre de la convention avec l'Etablissement Public Foncier.

Le conseil municipal est favorable à l'acquisition de la parcelle AH378

Ecole maternelle : validation du préprogramme et mode de passation du marché associé au cahier des charges.

Le conseil municipal :

- Valide le préprogramme de l'école maternelle
- Autorise le maire à lancer la procédure de marché public la plus appropriée conformément au code des marchés publics (concours d'architectes ..) et à signer tout document se rapportant à ce dossier

Sevestrais : convention d'occupation du domaine privé avec deux propriétaires.

Le conseil municipal autorise le Maire à établir et à signer les conventions d'occupation avec les propriétaires des parcelles AI82 ET AI84

TRANSITION

Cœur émeraude : convention bipartite relative à la réalisation de travaux de restauration des continuités écologiques.

Le conseil municipal autorise le maire à signer la convention bipartite relative à la réalisation de travaux de restauration des continuités écologiques.

AFFAIRES GENERALES

Refonte politique des déchets Dinan Agglomération : propositions d'emplacements de containers.

Le conseil municipal propose :

- colonne verre et bac jaune sur la première place du parking de la Salle Clément Ader
- container enterré ordures ménagères parking du cimetière

FINANCES

Ecole maternelle : demandes de subventions DETR, DSIL et fonds de concours de Dinan Agglomération.

Le conseil municipal :

- Approuve le plan de financement

COMMUNE DE TRELIVAN

- Décide de solliciter :
 - o les subventions DETR, DSIL auprès de l'état sur 2 exercices
- DETR – DSIL :
- 2024-2025° : 250 000 €
 - 2025-2026 : 250 000 €
- Fond Vert : 200 000 €
- o le fond de concours de Dinan Agglomération
 - o le contrat de territoire 2022 – 2027 du Conseil Départemental

DEPENSES		RECETTES		
Type de dépense	Montant (en €)	Financeur	Montant (en €)	Taux
Bâtiment scolaire	1 800 000	Région – Bien vivre partout en Bretagne	360 000	12.95%
Démolition désamiantage	300 000	DETR – DSIL :	500 000	17.98%
		- 250 000 € 2024-2025° - 250 000€ 2025-2026		
		Fond vert	200 000	7.19%
Divers travaux d'aménagement (extérieur, cour) Aléas 10%	280 000	Conseil Départemental Contrat de territoire 2022-2027	163 000	5.86%
Maitrise d'œuvre - Etude thermique – missions de SST-CTC...	400 000	Dinan AGGLOMERATION	125 000	4.50%
		Autofinancement	1 432 000	51.52%
TOTAL dépenses	2 780 000	TOTAL recettes	2 780 000	100%

Ecole de Foot : subvention exceptionnelle.

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 300 euros par mois de septembre à décembre 2024 soit 1200€

COMMUNE DE TRELIVAN

Budget : Décision modificative

Le conseil municipal :

- Décide d'ajuster les recettes et d'affecter la somme de 135 552 € comme suit :
 - 50 000 € en charge de personnel (chapitre 012)
 - 20 000 € en reversement conventionnel de fiscalité (article 739215)
 - 65 552 € en investissement sur l'opération Ecole (n°30)

Demande de subvention complémentaire pour la compétition européenne de Rink Hockey : Eurokey cup U15

le conseil municipal décide de verser une subvention de 100 € au club de Rink Hockey pour la participation du jeune Trélivannais à la compétition Eurokey cup U15 .

Pour extrait conforme ,

Le Maire,

Suzanne LEBRETON

